

DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Poitiers, le 18/01/2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE POITIERS

15, rue de Blossac

CS 80541

86020 POITIERS CEDEX

Téléphone : 05.49.60.79.19

Télécopie : 05.49.60.68.09

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00

E24000002 / 86

Madame Michèle AMBAUD
10 rue Terre Neuve
16800 SOYAUX

Dossier n° : E24000002 / 86

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En application de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal administratif.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et votre numéro de sécurité sociale.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

18/01/2024

N° E24000002 /86

le président du tribunal administratif

Désignation d'un commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 12/01/2024, la lettre par laquelle la Préfète de la Charente demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure. ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Michèle AMBAUD est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Eric DEMAISON est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Préfète de la Charente, à Madame Michèle AMBAUD et à Monsieur Eric DEMAISON.

Fait à Poitiers, le 18/01/2024.

le président,



signé

Antoine JARRIGE

AVIS D'ENQUETE



PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonniere par le syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonniere (SyBTB)

Par arrêté du 19 janvier 2024, la préfète de la Charente a prescrit, à la demande du SyBTB, une enquête publique préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du PPG 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonniere au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

Cette enquête, d'une durée de 31 jours sera menée du 26 février 2024 à 9h au 27 mars 2024 à 17h sur les communes de : Agris, Aussac-Vadalle, Bouëx, Brie, Bunzac, Cellefrouin, Charras, Chasseneuil-sur-Bonniere, Chazelles, Cherves-Châtelars, Combiers, Coulgens, Écuras, Eymouthiers, Feuillade, Grassac, Jauldes, La Rochefoucauld-en-Angoumois, La Rochette, La Tâche, Le Lindois, Les Pins, Lésignac-Durand, Lussac, Maine-de-Boixe, Mainzac, Marillac-le-Franc, Marthon, Massignac, Mazerolles, Montbron, Montembœuf, Mornac, Moulins-sur-Tardoire, Mouton, Mouzon, Nanclars, Nieuil, Orgedeuil, Pranzac, Puyréaux, Rivières, Rougnac, Roussines, Rouzède, Saint-Adjutory, Saint-Ciers-sur-Bonniere, Saint-Claud, Saint-Germain-de-Montbron, Saint-Mary, Saint-Sornin, Sauvagnac, Souffrignac, Suaux, Taponnat-Fleurignac, Terres-de-Haute-Charente, Val-de-Bonniere, Valence, Vitrac-Saint-Vincent, Vouthon, Vouzan, Yvrac-et-Malleyrand.

Le maître d'ouvrage est le SyBTB, ZA d'agris- La petite rivière 16110 AGRIS. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M VIAL Quentin, tel : 07 87 56 68 82 ou à l'adresse : q.vial@sybtb.fr

Sont désignés : Madame Michèle AMBAUD, personnel de direction de l'Éducation Nationale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Eric DEMAISON, ingénieur militaire pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier au format papier ou numérique seront déposées en mairies précitées.

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- dans toutes les communes citées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- en le consultant sur le site de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Chasseneuil-sur-Bonniere) ;
- en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à ANGOULEME (16000) pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet en mairies de Chasseneuil-sur-Bonnieure (siège de l'enquête), Montbron, La Rochefoucauld-en-Angoumois, Feuillade et Val de Bonnieure, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Il pourra également :

➤ transmettre ses observations et propositions :

- **par voie postale** à l'attention de Mme AMBAUD, en mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure, 86 avenue de la République 16260 Chasseneuil-sur-Bonnieure. Elles seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure.
- **par voie électronique** à l'adresse : pref-dig-sybtb-chasseneuil@charente.gouv.fr

Le dossier soumis à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Chasseneuil-sur-Bonnieure).

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant:

Chasseneuil sur Bonnieure:

Le 26 février 2024 de 9h à 12h

le 27 mars 2024 de 14h à 17h

Montbron:

le 28 février 2024 de 14h30 à 17h30

Val de Bonnieure:

le 8 mars 2024 de 9h30 à 12h30

Feuillade:

le 14 mars 2024 de 15h à 18h

La Rochefoucauld en Angoumois:

le 20 mars 2024 de 9h à 12h

Il transmettra, à la préfète de la Charente, son rapport et ses conclusions qui seront tenus à disposition du public en Préfecture de Charente, en sous-préfecture Confolens ainsi que dans toutes les mairies concernées pendant une durée d'un an. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La préfète de la Charente statuera sur la déclaration d'intérêt général du PPG 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement et la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0..

ARRETE D'OUVERTURE ENQUETE PUBLIQUE



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

Prescrivant à la demande du syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) l'ouverture d'une enquête publique préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement**
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.**

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 modifié par le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Mme Martine CLAVEL, préfète de la Charente ;

Vu le décret du 20 décembre 2023 portant nomination de M. Jean-Charles JOBART, secrétaire général de la préfecture de la Charente, sous-préfet d'Angoulême ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement (publié au journal officiel du 28/11/2021) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2024 donnant délégation de signature à M. Jean-Charles JOBART, secrétaire général de la préfecture de la Charente ;

Vu la délibération du 22 juin 2023 par laquelle le conseil du SyBTB demande l'ouverture d'une enquête publique ;

Vu le dossier transmis en vue d'être soumis à enquête publique ;

Vu la décision n° E24000002/86 du 18 janvier 2024 du Président du Tribunal administratif de Poitiers portant désignation d'un commissaire enquêteur titulaire et un suppléant ;

Vu l'avis de la direction départementale des territoires en date du 12 janvier 2024 ;

Considérant que l'article L211-7 du code de l'environnement donne la possibilité aux collectivités ayant la compétence GEMAPI de réaliser des travaux présentant un caractère d'intérêt général ;

Considérant que ce programme d'action rentre dans ce cadre et doit permettre l'amélioration de la qualité des cours d'eau et de la biodiversité par la réalisation de travaux sur le milieu physique, dans des secteurs prioritaires (lit mineur et majeur, berges, ouvrages hydrauliques) ;

Considérant que le programme de travaux est soumis à déclaration au titre des rubriques 3.3.5.0 de la nomenclature loi sur l'eau s'agissant des travaux « *ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif* » ;

Considérant que le programme pluriannuel de gestion est soumis à enquête publique dans les conditions prévues par l'article R214-89 du code de l'environnement ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Charente :

ARRÊTE

Article 1^{er} : A la demande du SyBTB, une enquête d'une durée de 31 jours sera menée du 26 février 2024 à 9h au 27 mars 2024 à 17h préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,

- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

Article 2 : Les communes concernées par le projet sont :

- Sur le bassin versant du Bandiat : Agris, Bouëx, Brie, Bunzac, Charras, Chazelles, Combiers, Feuillade, Grassac, Mainzac, Marthon, Montbron, Mornac, Pranzac, Rivières, La Rochefoucauld-en-Angoumois, Rougnac, Saint-Germain-de-Montbron, Souffrignac, Moulins-sur-Tardoire, Vouthon et Vouzan ;
- Sur le bassin versant de la Tardoire : Agris, Aussac-Vadalle, Brie, Bunzac, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Coulgens, Écuras, Eymouthiers, Jauldes, Le Lindois, Maine-de-Boixe, Marillac-le-Franc, Marthon, Massignac, Mazerolles, Montbron, Mouton, Nanclars, Orgedeuil, Les Pins, Puyréaux, Rivières, La Rochefoucauld-en-Angoumois, La Rochette, Roussines, Rouzède, Saint-Adjutory, Saint-Ciers-sur-Bonnieure, Saint-Germain-de-Montbron, Saint-Sornin, Sauvagnac, Taponnat-Fleurignac, Moulins-sur-Tardoire, Val de Bonnieure, Vitrac-Saint-Vincent, Vouthon et Yrac-et-Malleyrand ;
- Sur le bassin versant de la Bonnieure : Cellefrouin, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Cherves-Châtelars, Lésignac-Durand, Le Lindois, Terres-de-Haute-Charente, Lussac, Mazerolles, Montembœuf, Mouton, Mouzon, Nieuil, Les Pins, Saint-Adjutory, Val-de-Bonnieure, Saint-Ciers-sur-Bonnieure, Saint-Claud, Saint-Mary, Suaux, La Tâche, Taponnat-Fleurignac, Valence et Vitrac-Saint-Vincent.

Article 3 : Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Article 4 : Le maître d'ouvrage est le SyBTB, ZA d'agris- La petite rivière 16110 AGRIS. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M VIAL Quentin, tel : 07 87 56 68 82 ou à l'adresse : q.vial@sybtb.fr

Article 5 : Pour conduire cette enquête publique, le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné :

En qualité de titulaire : Madame Michèle AMBAUD, personnel de direction de l'Éducation Nationale en retraite.

En qualité de suppléant : Monsieur Eric DEMAISON, ingénieur militaire pour l'armement en retraite.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire, la préfète de la Charente transmettra sans délai au commissaire enquêteur suppléant la poursuite de l'enquête. Le public sera informé de cette décision.

Par décision motivée, le commissaire enquêteur peut, après information de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, prolonger l'enquête pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête. Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au I de l'article L. 123-10.

Article 6 : Du 26 février 2024 à 9h au 27 mars 2024 à 17h, un dossier au format papier et numérique, comportant notamment une notice d'incidence ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par le maire, seront déposés en mairies de **Chasseneuil-sur-Bonnieure** (siège de l'enquête), **Montbron**, **La Rochefoucauld-en-Angoumois**, **Feuillade** et **Val de Bonnieure**.

Les autres communes concernées devront télécharger le dossier à l'adresse suivante :

www.charente.gouv.fr (rubrique Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Chasseneuil-sur-Bonnieure)

Article 7 : Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- dans toutes les communes citées à l'article 2, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- en le consultant sur le site de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Chasseneuil-sur-Bonnieure) ;
- en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à ANGOULEME (16000) pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Article 8 : Du 26 février 2024 à 9h au 27 mars 2024 à 17h, le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet en mairies de Chasseneuil-sur-Bonnieure, Montbron, La Rochefoucauld-en-Angoumois, Feuillade et Val de Bonnieure aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
- transmettre ses observations et propositions :
 - **par voie postale** à l'attention de Mme AMBAUD, en mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure, 86 avenue de la République 16260 Chasseneuil-sur-Bonnieure. Elles seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure.
 - **par voie électronique** à l'adresse : pref-dig-sybtb-chasseneuil@charente.gouv.fr

Le dossier soumis à enquête publique, les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Chasseneuil-sur-Bonnieure).

Article 9 : Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairies selon le calendrier suivant :

Chasseneuil sur Bonnieure:

Le 26 février 2024 de 9h à 12h
le 27 mars 2024 de 14h à 17h

Montbron:

le 28 février 2024 de 14h30 à 17h30

Val de Bonnieure:

le 8 mars 2024 de 9h30 à 12h30

Feuillade:

le 14 mars 2024 de 15h à 18h

La Rochefoucauld en Angoumois:

le 20 mars 2024 de 9h à 12h

Article 10 : Un avis sera inséré, par les soins de la Préfète de la Charente, aux frais du demandeur, dans deux journaux diffusés dans le département de la Charente.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches, et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci (**soit au moins du 11 février 2024 au 27 mars 2024 inclus**) dans les lieux d'affichage habituels, à l'extérieur des mairies citées à l'article 2.

Pendant la même période, cet avis sera également affiché par le responsable du projet sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération projetée. Les affiches répondront aux caractéristiques et dimensions définies par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 (publié au journal officiel du 28/11/2021).

L'accomplissement de ces formalités sera attesté par des certificats, établis par tous les maires des communes mentionnées à l'article 2 et par le président du SyBTB. Ces certificats seront adressés au commissaire enquêteur.

En outre, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr (rubrique Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Chasseneuil-sur-Bonnieure)

Article 11 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est transmis par chaque commune concernée au domicile du commissaire enquêteur et sera clos par lui.

Le commissaire enquêteur, après avoir examiné l'ensemble des documents et entendu toute personne qu'il aura jugé utile de consulter, établira un rapport unique et émettra un avis avec ses conclusions motivées, en précisant s'il est favorable ou non à l'opération projetée.

Après avoir rendu son avis, il transmettra l'ensemble du dossier accompagné du procès-verbal des opérations à la préfète de la Charente dans un délai d'un mois.

La préfète de la Charente adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur au responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également tenus à disposition du public en Préfecture de Charente, en sous-préfecture de Confolens ainsi que dans toutes les mairies citées à l'article 2 pendant une durée d'un an.

Ils seront publiés sur le site internet de la Préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (Rubriques : Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Chasseneuil-sur-Bonnieure)

Article 12 : A l'issue de l'enquête publique, la préfète de la Charente statuera sur la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement ainsi que sur la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

Article 13 : Le secrétaire général de la Préfecture de Charente, la sous-préfète de Confolens, le directeur départemental des territoires de la Charente, le délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé de la Charente, les maires des communes citées à l'article 2, le président du SyBTB ainsi que le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Angoulême, le **19 JAN. 2024**

Pour la préfète et par délégation,

Le secrétaire général,



Jean-Charles JOBART

DELIBERATIONS COMMUNAUTES COMMUNES

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 29 Février 2024

Délibération n°20240229_04

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 41

Suppléants : 3

Pouvoirs : 8

= VOTANTS : 52

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : GEMAPI : avis sur le plan pluriannuel de gestion (PPG) du SyBTB (Bandiat, Tardoire, Bonnieure)

Le jeudi 29 février 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 23/02/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de SAINT-FRAIGNE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves - TEXIER Didier - GAGNAIRE Marie-Claire - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - BERTRAND Didier - JEUNE Karine GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrïd – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella - GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

3-MORINEAU Benoit suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

1-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CHARRIAUD Sébastien

2-PAPILLAUD Sonia pouvoir à BERTRAND Didier

3-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Christian

4-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

5-TEILLET Anne pouvoir à DANEDE Laurent

6-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

7-SEVRIT Raymond pouvoir à BOIREAUD Philippe

8-JÉROME Géraldine pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents : BORNE Bernard - BLANCHON Alain – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BOURABIER Jacques – POTEL Maryse – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques PINTUREAU Romain – MICHONNEAU Patrick.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : GEMAPI : avis sur le plan pluriannuel de gestion (PPG) du SyBTB (Bandiat, Tardoire, Bonnieure)

Vu le courrier de la Préfecture de la Charente reçu le 22/01/2024, demandant l'avis de la CDC sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure,

Vu l'article R181-38 du code de l'environnement,

Vu le dossier soumis à enquête publique préalable à :

- *la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,*
- *la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0,*

Vu l'avis de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 13/02/2024,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme, de l'environnement, de la Gemapi et des finances informe les délégués communautaires que la Préfecture a sollicité l'avis de la CDC sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Un programme pluriannuel de gestion (PPG) est un document de planification établi à l'échelle d'un bassin versant (ou d'une fraction de bassin versant), programmant des actions permettant d'atteindre l'objectif du bon état imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Ce document permet également de justifier une Déclaration d'Intérêt Général nécessaire à la réalisation des actions, mais aussi de débloquer des aides des financeurs publics (agences de l'eau, région, état, départements, etc.) conditionnés par l'existence d'une démarche concertée à une échelle hydrographiquement cohérente.

Suite à la réalisation d'un diagnostic sur ses bassins versants, le Syndicat d'aménagement du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) a validé, en concertation avec les 5 EPCI membres et les partenaires techniques et financiers, 27 actions, réparties dans 10 thématiques et 16 objectifs (voir tableau et synthèse des actions ci-dessous).

Les 27 actions validées concernent 15 actions de travaux, 6 actions d'étude, 5 actions de concertation/sensibilisation et 1 d'animation.

Les principales actions sont l'aménagement du lit de la rivière (diversification, rehaussement et remise en fond de vallée), l'aménagement des ouvrages (étang et seuil) et la mise en défend de la rivière (abreuvoirs, clôtures et franchissement des cours d'eau).

L'ensemble de ces actions est compatible avec le SDAGE et le SAGE.

THEMATIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	DECISION DU COPIL
T1 INONDATIONS	O1 GERER LES OBSTACLES A L'ECOLEMENT A PROXIMITE DES ZONES BATTES	A1 Entretien préventif de la végétation à proximité des zones urbaines. A2 Enlèvement des embâcles à proximité des zones urbaines.	
	O2 GERER LES ZONES D'EXPANSION DE CRUES EN AMONT DES ZONES BATTES	A3 Inventaire des zones d'expansion de crues. A4 Suppression des digues parasites aux cours d'eau.	
	O3 GERER LES RUISSÈLEMENTS ET LES ZONES D'ACCUMULATION DU BASSIN VERSANT	A5 Inventaire des zones de ruissellement et d'accumulation. A6 Rétention des eaux par des infrastructures naturelles (haies, zones humides...).	
T2 ZONES HUMIDES	O4 GERER LES ZONES HUMIDES	A7 Inventaire des zones humides. A8 Préserver les zones humides connues. A9 Restaurer les zones humides connues.	
T3 HYDROLOGIE	O5 MAINTENIR UN MAXIMUM DE LINEAIRES EN EAU	A10 Aménagement d'ouvrages de répartition des eaux. A11 Restauration des ouvrages de répartition des eaux existants.	
T4 CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE	O6 AMÉLIORER LA GESTION CONCERTÉE DES OUVRAGES	A12 Restauration des ouvrages de contournement des pouffres existants. A13 Mise en place d'un protocole de gestion coordonnée des vannes.	
	O7 RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES MOULINS	A14 Création et maintien d'un lien de communication entre propriétaires d'ouvrages. A15 Etude pour la restauration de la continuité écologique des moulins (hors études en cours).	
	O8 RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES ÉTANGS	A16 Aménagement des moulins (passes, rivières, de contournement...) A17 Aménagement partiel ou total des seuils de moulins.	
	O9 AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU	A18 Etude pour la restauration de la continuité écologique des étangs. A19 Aménagement des étangs (passes, rivières de contournement, moines...).	
	O10 RESTAURER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU	A20 Aménagement partiel ou total des étangs. A21 Diversification des écoulements par des techniques végétales. A22 Diversification des écoulements par des techniques minérales.	
T5 HYDROMORPHOLOGIE	O11 MAINTENIR L'ACCÈS DES BÈTES AU COURS D'EAU	A23 Rehaussement du lit mineur des cours d'eau. A24 Restauration par remèdage du cours d'eau. A25 Restauration par rehaussement de cours d'eau.	
T6 ABREUVEMENT	O12 SUIVRE L'ÉVOLUTION DES BEE	A26 Aménagement de points d'abreuvement A27 Mise en place de citournes A28 Mise en place de systèmes de franchissement de cours d'eau	
T7 ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	O13 MAÎTRISER LA PROPAGATION DES BEE	A29 Suivi cartographique des BEE A30 Lutte contre le Jussek A31 Lutte contre la Boissamine de l'Halimya A32 Lutte contre la Renouée du Japon	
T8 RIPISYLVE	O14 GERER LA RIPISYLVE	A33 Lutte contre les rajonds	
T9 COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	O15 RESTAURER LA RIPISYLVE	A34 Entretien préventif de la végétation sur les tronçons navigables. A35 Restauration de la végétation sur les tronçons en ayant des fois l'objet d'un programme de travaux	
	O16 FAVORISER L'APPROPRIATION DES BIEUX LIÉS À L'EAU	A36 Mises à jour du site internet. A37 Organisation de réunions, de sorties, de journées de sensibilisation. A38 Réalisation et diffusion d'un bulletin d'information.	
T10 ANIMATION DU PROGRAMME	O17 ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME	A39 Évaluation du programme	

L'ensemble des dépenses liées à ces actions est arrondi à 15 400 000€ TTC.

Les partenaires financiers envisagés sont les suivants :

- ✓ l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (7 300 000€ TTC),
- ✓ le Département de la Charente (1 300 000€ TTC),
- ✓ la Région Nouvelle-Aquitaine (2 700 000€ TTC),
- ✓ les propriétaires volontaires (350 000€ TTC).

Le reste à charge pour le SyBTB (environ 3 800 000€ TTC) sera financé par les participations des 5 EPCI membres (6,2% pour Cœur de Charente). Ainsi, la participation pour Cœur de Charente passera de 20 786€ en 2023 à 22 036€ en 2024.

Le SyBTB mettra en œuvre un suivi des milieux aquatiques de manière à améliorer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et de leur évolution. Cela permettra d'évaluer l'efficacité des actions engagées. Les suivis se feront sur la qualité de l'eau, les pêches d'inventaires, les piézomètres et les données quantitatives des stations limnigraphiques.

Un bilan à mi-parcours et au terme des 10 ans des actions entreprises par le SyBTB sera réalisé.

Ce programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure a été présenté lors de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 13/02/2024, qui a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité, décide :

- **D'EMETTRE un avis favorable au programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches, signer et exécuter tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**



AR Prefecture

016-200072023-20240229-20240229_04-DE
Reçu le 07/03/2024

AR Prefecture

016-200068914-20240408-D_2024_4_16-DE
Reçu le 10/04/2024
Publié le 10/04/2024

Communauté de Communes
La Rochefoucauld - Porte du Périgord

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil communautaire

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

délibération :
D_2024_4_16

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Montbron, sous la présidence de Monsieur BROUILLET Jean-Marc, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 46

Date de convocation du : 29 Mars 2024

Présents : 33

Votants : 38

**Objet : Avis concernant le
programme pluriannuel de
gestion des rivières de la
Bonneure, de la Tardoire et
du Bandiat**

Titulaires : Monsieur AZEN Bernard, Madame BOURGOIN - ZORZOLI Viviane, Monsieur GONZALEZ Antonio, Monsieur JOUASSIN Emmanuel, Monsieur LAPOUGE Jean-Louis, Madame PICARD Sandrine, Madame PRECIGOUT Brigitte, Monsieur BARDOULAT Pierre, Madame BERNARD Danièle, Monsieur BERNARD Guy, Monsieur BIRONNEAU Max-André, Monsieur BORIE Patrick, Monsieur BOUTENEGRE Patrice, Monsieur BROUILLET Jean-Marc, Monsieur CALLEC Gilles, Monsieur CANIT Michaël, Monsieur CHAMOULEAUD Jean-Pierre, Madame COMBEAU Danielle, Monsieur DELAGE Michel, Madame DEXET Josiane, Monsieur DOMINICI Patrice, Monsieur FERSING Jacques, Monsieur FRANCOIS Gwenhaël, Monsieur MARSAUD Jean-Louis, Monsieur RINGEADE Vincent, Monsieur ROUHIER Guy, Monsieur BARDOULAT Jean Pierre, Monsieur BOUCHAUD Jacky, Madame MONGEAUD Colette, Monsieur RABARDY David, Madame LAIR Trinidad, Monsieur PIVETEAU Patrick

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur BARTHELEMY Roger

Pouvoirs :

Madame CORNIERE Lydie a donné pouvoir à Madame DEXET Josiane
Monsieur TERRADE Bernard a donné pouvoir à Monsieur GONZALEZ Antonio
Monsieur JACOB-JUIN Serge a donné pouvoir à Monsieur ROUHIER Guy
Monsieur IBAR Christian a donné pouvoir à Monsieur BROUILLET Jean-Marc
Madame MICHEL Corinne a donné pouvoir à Madame MONGEAUD Colette

Absent(s) : Monsieur JUBINEAU Patrice, Monsieur MANDIN Laurent, Madame PICHON Véronique, Madame BERNARD Anne, Monsieur DONNARY Denis, Madame COMBAUD Lisbeth, Madame VILLARD Huguette, Monsieur SCHITTLY Mikaël, Madame PARDOUX Sandrine

Excusé(s) : Madame CORNIERE Lydie, Monsieur TERRADE Bernard, Monsieur JACOB-JUIN Serge, Monsieur IBAR Christian, Madame MICHEL Corinne

Secrétaire de Séance : Monsieur Jacques FERSING

- Vu le courrier de la Préfecture de la Charente daté du 22/01/2024, demandant l'avis de la CDC sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonneure,

- Vu l'article R181-38 du code de l'environnement,

- Vu le dossier soumis à enquête publique préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonneure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,

- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0, Monsieur le Président informe les délégués communautaires que la Préfecture a sollicité l'avis de la CDC sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonneure.

Un programme pluriannuel de gestion (PPG) est un document de planification établi à l'échelle d'un bassin versant (ou d'une fraction de bassin versant), programmant des actions permettant d'atteindre l'objectif du bon état imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Ce document permet également de justifier une Déclaration d'Intérêt Général nécessaire à la réalisation des actions, mais aussi de débloquer des aides des financeurs publics (agences de l'eau, région, état, départements, etc.) conditionnés par l'existence d'une démarche concertée à une échelle hydrographiquement cohérente.

AR Prefecture

016-200068914-20240408-D_2024_4_16-DE
Reçu le 10/04/2024
Publié le 10/04/2024

Suite à la réalisation d'un diagnostic sur ses bassins versants, le Syndicat d'aménagement du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonniere (SyBTB) a validé, en concertation avec les 5 EPCI membres et les partenaires techniques et financiers, 27 actions, réparties dans 10 thématiques et 16 objectifs (voir tableau et synthèse des actions ci-dessous).

Les 27 actions validées concernent 15 actions de travaux, 6 actions d'étude, 5 actions de concertation/sensibilisation et 1 d'animation.

Les principales actions sont l'aménagement du lit de la rivière (diversification, rehaussement et remise en fond de vallée), l'aménagement des ouvrages (étang et seuil) et la mise en défend de la rivière (abreuvoirs, clôtures et franchissement des cours d'eau).

L'ensemble de ces actions est compatible avec le SDAGE et le SAGE.

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus,
pour Copie Conforme,
Le Président,
Monsieur Jean-Marc BROUILLET
Emis le 08/04/2024, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le



DELIBERATION
des
CONSEILS
MUNICIPAUX

AR Prefecture

016-211600614-20240408-D2024_3_8-DE
Reçu le 10/04/2024

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 26

Procuration : 0

Votants : 26

L'an deux mil vingt quatre

Le : 8 avril

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Michel BUISSON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

OBJET : D2024-3-8

**Programme pluriannuel de
gestion 2023-2033 des
bassins versants du
Bandiât, de la Tardoire et
de la Bonnieure**

Présents : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L

Absente : BERTHELON S

Secrétaire de séance : Murielle MOINARD BOUTENEGRE

Le syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) a adopté un Programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Afin de déclarer ce programme pluriannuel d'intérêt général, une enquête publique a été lancée par arrêté préfectoral du 19 janvier 2024.

Dans le cadre de cette enquête publique, la commune de Brie est appelée à donner son avis sur ce Programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure dont le résumé, non technique, est présenté en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, donne un avis favorable au Programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 9 avril 2024

Pour copie conforme :

En Mairie, le 9 avril 2024

Le Maire.

Michel BUISSON

MAIRIE DE CELLEFROUIN (16260)

AR Prefecture

016-211600689-20240408-D_2024_2_8-DE

Reçu le 15/04/2024

délibération : L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 avril à 15 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué,
D_2024_2_8 s'est réuni en séance ordinaire Mairie de Cellefrouin, sous la présidence de Madame PERCHE Marie-Annick, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 12

Date de convocation du : 28 Mars 2024

Présents : 7

Présents : Madame ARLIN Emilie, Monsieur COGULET-ROBIN Gilbert, Madame DAVISON Carolynn, Monsieur JEAN Yves, Monsieur MARAIS Erick, Madame PERCHE Marie-Annick, Monsieur PODEVIJN Daniel

Votants : 9

Pouvoirs :

Monsieur GOBEAUD Julien a donné pouvoir à MARIAS Erick
Monsieur PERDRIELLE Jean-François a donné pouvoir à JEAN Yves

**Objet : Avis sur les plans
pluriannuels de gestion du
Syndicat des bassins de
l'Argenton, Izone et Son
Sonette et SyBTB**

Absent(s) : Monsieur COURTOIS Joël, Monsieur JACQUET Fabien, Monsieur SANTURETTE Paul

Excusé(s) : Monsieur GOBEAUD Julien, Monsieur PERDRIELLE Jean-François

Secrétaire de Séance : Madame Emilie ARLIN

Madame le Maire informe avoir reçu une demande d'avis sur le programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins SBAISS et SYBTb

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les deux programmes.
Autorise Madame le Maire ou un adjoint à signer tous les documents y afférents..

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/04/2024
transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le

Le Maire,
Marie-Annick
PERCHE



AR Prefecture016-211600937-20240404-D_2024_2_22-DE
Reçu le 08/04/2024

délibération : L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 04 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire. Salle du Conseil, 5 Place de la Mairie à Chazelles, sous la présidence de Monsieur BROUILLET Jean-Marc, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 18

Date de convocation du : 26 Mars 2024

Présents : 15

Présents : Monsieur BROUILLET Jean-Marc, Madame DUBOIS Flavie, Monsieur LAURIN Jacky, Monsieur VIGIER Marcel, Monsieur VIGNAUD Romain, Monsieur ANZOLIN Eirik, Monsieur AUPY Nicolas, Madame CORNIERE Lydie, Monsieur DELAGE Jacques, Monsieur DELOBEL Christophe, Madame FOUGERE Josette, Madame LE ROUX Aurélie, Madame MAZIERE Agnès, Madame RULEAU Manon, Madame WENTZINGER Morgane

Votants : 18

Objet : Programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure par le syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (

Pouvoirs :

Monsieur BERTRAND Sébastien a donné pouvoir à Monsieur DELOBEL Christophe
Madame DELCAMP Christelle a donné pouvoir à Monsieur ANZOLIN Eirik
Monsieur IBAR Christian a donné pouvoir à Monsieur VIGNAUD Romain

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BERTRAND Sébastien, Madame DELCAMP Christelle, Monsieur IBAR Christian

Secrétaire de Séance : Monsieur Jacky LAURIN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relative au programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure s'est tenue du 26 février 2024 au 27 mars 2024.

L'affichage concernant l'avis d'ouverture de l'enquête publique a été effectué et le dossier a été mis à la disposition du public durant toute la période de l'enquête.

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le programme avant le **11 avril 2024 inclus**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

DONNE un avis favorable au programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure

Pour : 18

- Monsieur BROUILLET Jean-Marc, Madame DUBOIS Flavie, Monsieur LAURIN Jacky, Monsieur VIGIER Marcel, Monsieur VIGNAUD Romain, Monsieur ANZOLIN Eirik, Monsieur AUPY Nicolas, Monsieur BERTRAND Sébastien, Madame CORNIERE Lydie, Monsieur DELAGE Jacques, Madame DELCAMP Christelle, Monsieur DELOBEL Christophe, Madame FOUGERE Josette, Monsieur IBAR Christian, Madame LE ROUX Aurélie, Madame MAZIERE Agnès, Madame RULEAU Manon, Madame WENTZINGER Morgane

Contre : 0**Abstention : 0**

Jacky LAURIN,
Secrétaire de Séance

Emis le 04/04/2024, transmis en Préfecture et rendu
exécutoire le

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus.
Pour copie conforme au
registre.
Le Maire,

AR Prefecture

016-211600937-20240404-D_2024_2_22-DE
Reçu le 08/04/2024

République française
COMMUNE D'EYMOUThIERS
CHARENTE

Séance du mardi 09 avril 2024

Date de la convocation: 03/04/2024

Membres en exercice :
10

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre CHAMOULEAUD,

Présents : 8

Présents : Jean-Pierre CHAMOULEAUD, Jean-Jacques
VIGNAUD, Pierre CARETTE, Annette PARCELIER, Carole
PETITJEANNIN, Johanne DELISLE, Nathalie LIZARD, Frédéric
PASTURAUD

Votants : 8

Secrétaire de séance:
PARCELIER Annette

Excusés : Maxime BOYER, Marie LEVRAUT

Absents :

**Objet: Avis concernant le programme pluriannuel de gestion des rivières du SyBTB -
DE_2024_023**

Dans le cadre du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonniere par le syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonniere (SyBTB) et par arrêté du 19 janvier 2024, la préfète de la Charente a prescrit, à la demande du Syndicat, une enquête publique préalable à :

la déclaration d'intérêt général du PPG 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonniere au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,

la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

Cette enquête, d'une durée de 31 jours a été menée du 26 février 2024 au 27 mars 2024 sur les communes de : Agris, Aussac-Vadalle, Bouëx, Brie, Bunzac, Cellefrouin, Charras, Chasseneuil-sur-Bonniere, Chazelles, Cherves-Châtelars, Combiers, Coulgens, Écuras, Eymouthiers, Feuillade, Grassac, Jauldes, La Rochefoucauld-en-Angoumois, La Rochette, La Tâche, Le Lindois, Les Pins, Lésignac-Durand, Lussac, Maine-de-Boixe, Mainzac, Marillac-le-Franc, Marthon, Massignac, Mazerolles, Montbron, Montembœuf, Mornac, Moulins-sur-Tardoire, Mouton, Mouzon, Nanclars, Nieuil, Orgedeuil, Pranzac, Puyréaux, Rivières, Rougnac, Roussines, Rouzède, Saint-Adjutory, Saint-Ciers-sur-Bonniere, Saint-Claud, Saint-Germain-de-Montbron, Saint-Mary, Saint-Sornin, Sauvagnac, Souffrignac, Suaux, Taponnat- Fleurignac, Terres-de-Haute-Charente, Val-de-Bonniere, Valence, Vitrac-Saint-Vincent, Vouthon, Vouzan, Yvrac-et-Malleyrand.

L'avis de notre Commune est attendu entre le 26 février et le 11 avril 2024.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- de donner un avis favorable au projet précité.

Fait et délibéré les, jour mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,
JP CHAMOULEAUD



AGEDI Dépôt Préfecture ANGOULEME (CHARENTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/04/2024 016-211601356-20240409-DE_2024_023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt-quatre
En exercice : 12 Le 25 mars à 18 heures 30
Présents : 8 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Votants : 9 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2024
PRÉSENTS : MMES GUÉRIN – LESENNE – POT
MM BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES – HUBERT
– SUTRE
EXCUSÉS : MME TABEL - M DESLANDES
ABSENTS : MM JUANOLA – LEROY
POUVOIR : M DESLANDES a donné pouvoir à M BOIVENT

Monsieur HUBERT a été nommé secrétaire.

2024-03-06 D

Objet : Avis sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par courrier du 22 janvier dernier, Madame la Préfète sollicite l'avis de ce dernier sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière.

Monsieur le Maire présente les documents qui lui ont été communiqués et propose au Conseil Municipal, d'émettre son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable.

Fait à Jauldes, le 26 mars 2024

Le Maire

Sébastien BOIVENT

AR Prefecture

016-211602826-20240328-D_2024_2_7-DE
Reçu le 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA ROCHETTE**

Délibération n° D_2024_2_7

Nombre de Conseillers :

en exercice 12
présents 09
votants 09

OBJET : Avis de la commune de LA ROCHETTE
(Charente) sur le programme pluriannuel
de gestion 2024-2033 des bassins
versants du Bandiat, de la Tardoire et de
la Bonnieure.

L'an deux mil vingt quatre
le vingt-huit mars

le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Monsieur RINGEADE Vincent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024.

PRÉSENTS : MM. RINGEADE, MORISSET, MMES. ROUGIER, ROLLIN, PRIORET, MM. GUITTON
GEAUFFROY, MME BRICAULT, M. RULLIER.

ABSENTS EXCUSES: MMES LEGRAS, RIBÉRAC, M. HUGUENOT.

Madame ROLLIN Nathalie a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de LA ROCHETTE (Charente) doit
donner son avis sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat,
de la Tardoire et de la Bonnieure.

Une enquête publique a eu lieu du 26 février 2024 à 9 heures au 27 mars 2024 à 17 heures.

Suite à l'examen du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur
le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de
la Bonnieure.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 3

Emis et rendu exécutoire

Le 28 mars 2024

Reçu en Préfecture

Le 2 avril 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

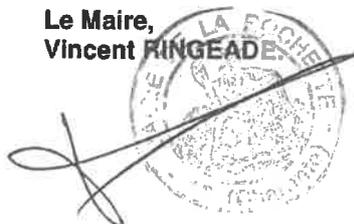
Pour Copie Conforme :

Publié ou notifié

le 2 avril 2024.

En Mairie, le 2 avril 2024.

Le Maire,
Vincent RINGEADE



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	9

Vote
A la majorité
Pour : 1
Contre : 8
Abstention : 1

L'an 2024, le 27 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de La Tache s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRON Michelle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/03/2024.

Présents : Mme PERRON Michelle, Maire, Mmes : BISSERIER Patricia, GATIN Virgine, GUILLIN Sylvie, NOBLE Christiane, MM : DERBORD Dominique, FORESTIER Teddy, GUILLIN Christophe, LAVERGNE Patrick

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
CONFOLENS
Le : 28/03/2024
Et
Publication ou notification du :
28/03/2024

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GUILLAUME Cindy à
Mme PERRON Michelle

A été nommée secrétaire : Mme GATIN Virgine

2024_02_03 – Enquête publique SYBTB - Programmation pluriannuelle de gestion - AVIS

Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'ils ont été destinataires le 26 février 2024 de l'ensemble des documents relatifs à l'enquête publique lancée par le Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière (SyBTB) concernant le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 afin d'obtenir la déclaration d'intérêt général du projet.

Le Conseil municipal émet, à la majorité, un avis défavorable au projet de programmation pluriannuel de gestion du Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/03/2024
Le Maire

Michelle PERRON



POUR
28 03 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 28 mars 2024

DE 2024_015

Date de la convocation : 21 mars 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Sylvie FERRARI

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Catherine RAYNAUD, Maire

Présents : Catherine RAYNAUD, Emmanuelle CAVICHINI, Sylvie FERRARI Bastien MAGRET, Romain POURRAGEAU et Danielle TINARD.

Représentés : Delphine CERTAL est représentée par Danielle TINARD, Alexandre CASAGRANDE est représenté par Emmanuelle CAVICHINI.

Excusés :

Absents : Sébastien JOLIVET

OBJET : Avis sur l'enquête publique sur le programme pluriannuel (PPG) du syndicat d'aménagement des rivières (SyBTB) des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure

Dans le cadre du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure par le syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) et par arrêté du 19 janvier 2024, la préfète de la Charente a prescrit, à la demande du Sylt, une enquête publique préalable à :

✓ la déclaration d'intérêt général du PPG 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,

✓ la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

✓ Cette enquête, d'une durée de 31 jours sera menée du 26 février 2024 à 9h au 27 mars 2024 à 17h sur les communes de Agris, Aussac-Vadalle, Bouëx, Brie, Bunzac, Cellefrouin, Charras, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Chazelles, Cherves-Châtelars, Combiers, Coulgens, Écuras, Eymouthiers, Feuillade, Grassac, Jauldes, La Rochefoucauld-en-Angoumois, La Rochette, La Tâche, Le Lindois, Les Pins, Lésignac-Durand, Lussac, Maine-de-Boixe, Mainzac, Marillac-le-Franc, Marthon, Massignac, Mazerolles, Montbron, Montembœuf, Mornac, Moulins-sur-Tardoire, Mouton, Mouzon, Nanclars, Nieuil, Orgedeuil, Pranzac, Puyréaux, Rivières, Rougnac, Roussines, Rouzède, Saint-Adjutory, Saint-Ciers-sur-Bonnieure, Saint-Claud, Saint-Germain-de-Montbron, Saint-Mary, Saint-Sornin, Sauvagnac, Souffrignac, Suaux, Taponnat-Fleurignac, Terres-de-Haute-Charente, Val-de-Bonnieure, Valence, Vitrac-Saint-Vincent, Vouthon, Vouzan, Yvrac-et-Malleyrand.

Le maître d'ouvrage est le SyBTB, ZA d'agris- La petite rivière 16110 AGRIS. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M VIAL Quentin, tel : 07 87 56 68 82 ou à l'adresse : q.vial@sybth.fr.

AR Prefecture

016-211601950-20240328-DE_2024_015-DE
Reçu le 03/04/2024

Sont désignés : Madame Michèle AMBAUD, personnel de direction de l'Éducation Nationale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et **Monsieur Eric DEMAISON**, ingénieur militaire pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier au format papier ou numérique seront déposées en mairies précitées.

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

✓ dans toutes les communes citées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;

✓ en le consultant sur le site de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Chasseneuil-sur-Bonnieure) ;

✓ en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à ANGOULEME (16000) pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant :

✓ Chasseneuil sur Bonnieure: Le 26 février 2024 de 9h à 12h le 27 mars 2024 de 14h à 17h

✓ Montbron: le 28 février 2024 de 14h30 à 17h30

✓ Val de Bonnieure: le 8 mars 2024 de 9h30 à 12h30

✓ Feuillade: le 14 mars 2024 de 15h à 18h

✓ La Rochefoucauld en Angoumois: le 20 mars 2024 de 9h à 12h

L'avis de notre Commune est attendu entre le 26 février et le 11 avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- de donner un avis favorable au projet précité.
- d'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Le Maire,
Catherine RAYNAUD



Le secrétaire de Séance,
Sylvie FERRARI

AR Prefecture

016-211602008-20240326-D202437-DE
Reçu le 03/04/2024

République Française
Département de la charente
Commune de Maine de Boixe

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE MAINE DE BOIXE

délibération :
2024-3-7

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 26 mars à 18 h 45, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie de Maine de Boixe, 28 Rue Principale à MAINE DE BOIXE, sous la présidence de Madame PAPILLAUD Sonia, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 10

Date de convocation du : 20 Mars 2024

Présents : 10

Présents : Madame PAPILLAUD Sonia, Madame DURUISSEAU Françoise, Madame BROUSSE Amélie, Monsieur VALENTIN Alban, Monsieur BERTHAULT Patrick, Monsieur COUTURIER Patrick, Madame BLANCHETON Lucie, Monsieur BELY Gérard, Madame DALLET Séverine, Monsieur SUCQUET François

Votants : 10

Absent(s) :

Objet : Avis PPG SYBTB

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Séverine DALLET

La commune de Maine-de-Boixe est concernée par le programme pluriannuel de gestion du SYBTB (Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière), car elle fait partie des bassins versants, par conséquent il convient de donner un avis sur ce PPG.

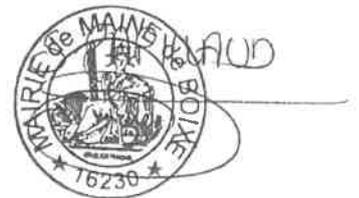
Considérant que le PPG proposé par le SYBTB est adapté aux différents changements climatiques et aux assèchement des milieux aquatiques et qu'il vise à restaurer les milieux aquatiques et humides mais aussi à préserver la biodiversité et à améliorer la quantité et la qualité de l'eau disponible sur notre bassin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
EMET UN AVIS FAVORABLE sur le PPG du SYBTB.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 26/03/2024, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 03/04/2024

Le Maire
Sonia PAPILLAUD



AR Prefecture

016-211602099-20240404-D_2024_03_04-DE
Reçu le 08/04/2024

D_2024_03_04

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARILLAC-LE-FRANC**

Séance du jeudi 04 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARDOULAT Pierre, Maire de la Commune.

Date de la convocation : 29 mars 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 11

Présents : BARDOULAT Pierre, Maire ; BOURDIER Nicolle, BOISSEAU Marie-Hélène, Adjointes ; AUTANT Éric, GRELBIN Suzanne, HENRARD Patrick, LAVERGNE Marie-Claire, LESBARRERES Philippe, POUTHIER Delphine, RAMSDALE Phillip, SANSREFUS Evelyne

Absents excusés : BORREGA Yann, DENIS Yannick,

Secrétaire de séance : BOISSEAU Marie Hélène

OBJET de la délibération : AVIS sur le Programme Pluriannuel de Gestion 2024 – 2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure

Monsieur le Maire donne lecture du programme Pluriannuel de Gestion 2024-2033 des Bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Il invite le conseil municipal à émettre un avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré et le Conseil municipal émet un avis Favorable sur le programme Pluriannuel de Gestion 2024-2033 des Bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure présenté.

Votes

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire, Pierre BARDOULAT



République française

DEPARTEMENT de la Charente

Commune de MARTHON

2024_04_04

Séance du mercredi 10 avril 2024

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 04/04/2024

Présents : 8

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick BORIE,

Votants: 11

Présents : BORIE Patrick, ROUGEUX Elodie, CONTAMINES Stéphane, LAURENCON Jean-François, GUICHOU Patrick, BERNARD Fabien, BORDONADO Alexandra, TEXIER Sandra

Secrétaire de séance:

Patrick GUICHOU

Absents et excusés : FOURCROY Maryline, LAURENCON Séverine, BRUN Caroline

Absents représentés : LEVÊQUE Patrick par CONTAMINES Stéphane
LACHAUD Lionel par LAURENCON Jean-François
FONTANNAUD Patricia par GUICHOU Patrick

Avis sur le Programme pluriannuel du SyBTB -

Une DIG est une procédure instituée par la Loi sur l'eau qui permet à un maître d'ouvrage public d'intervenir pour réaliser l'étude, l'exécution et l'exploitation de travaux présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

La DIG est donc un préalable obligatoire à toute intervention du maître d'ouvrage en matière de travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement et de la gestion des eaux.

Permettre au maître d'ouvrage d'intervenir en toute légalité sur des propriétés privées en matière d'aménagement et de gestion de la ressource en eau. (Article L 211-7 du Code de l'environnement)

Eviter la multiplication des procédures administratives en utilisant une même enquête publique pour réglementer différentes procédures simultanées : Autorisation environnementale, Servitude de passage, Déclaration d'utilité publique dans le cadre d'une expropriation.

Le Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure souhaite procéder à cette déclaration d'intérêt général avec un programme pluriannuel de gestion 2024-2033.

M. Le Maire donne lecture du résumé non technique de ce programme à l'assemblée et demande son avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu cet exposé et, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- donne un avis FAVORABLE au programme pluriannuel de gestion des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.



Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Le Maire Patrick BORIE

Dépôt Préfecture d'ANGOULEME
Date de réception de l'AR: 11/04/2024
016-211602115-20240410-2024_04_04-DE



Conseil Municipal de la Commune de Montbron
Département de la Charente
2024- n°3 - 7

L'an deux-mil-vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTBRON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gwenhaël FRANÇOIS, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Nombre de conseillers municipaux :	19
Nombre de présents :	14
Nombre de votants :	16
Date de convocation :	5 avril 2024
Date d'affichage :	5 avril 2024

M. Gwenhaël François, M. Jacques-Albert Morel, Mme Danièle Bernard, M. Bernard Azen, Mme Aurélie Truffandier, Mme Marcelle Buisson, Mme Marie Coiffard, M. Didier Génini, Mme Audrey Jossely, M. Eric Lamothe, Mme Lisbeth Combaud, Mme Claudine Michely, M. Didier Lavergne, M. Frédéric Diaz.

Absents et excusés : Mme Justine Terrade, M. Christian Tuyeras, Mme Marjorie Courtin, M. Nicolas Rassat, M. Anthony Guet.

Pouvoirs : M. Nicolas Rassat à Mme Lisbeth Combaud, M. Anthony Guet à Mme Marcelle Buisson.

Secrétaire de séance : Mme Lisbeth Combaud.

OBJET

Programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du BANDIAT, de la TARDOIRE et de la BONNIEURE

Exposé :

VU le courrier de la Préfecture de la Charente daté du 22/01/2024, demandant l'avis de la commune sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure,

VU l'article R181-38 du code de l'environnement,

VU le dossier soumis à enquête publique préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,

- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0, Monsieur le Président informe les délégués communautaires que la préfecture a sollicité l'avis de la commune de Montbron sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Un programme pluriannuel de gestion (PPG) est un document de planification établi à l'échelle d'un bassin versant (ou d'une fraction de bassin versant), programmant des actions permettant d'atteindre l'objectif du bon état imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Ce document permet également de justifier une Déclaration d'Intérêt Général nécessaire à la réalisation des actions, mais aussi

de débloquer des aides des financeurs publics (agences de l'eau, région, état, départements, etc.) conditionnés par l'existence d'une démarche concertée à une échelle hydrographiquement cohérente.

Suite à la réalisation d'un diagnostic sur ses bassins versants, le Syndicat d'aménagement du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière (SyBTB) a validé, en concertation avec les 5 EPCI membres et les partenaires techniques et financiers, 27 actions, réparties dans 10 thématiques et 16 objectifs (voir tableau et synthèse des actions ci-dessous) :

THEMATIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	DECISION DU COPIL	PRIORITE DU COPIL	
T1	INONDATIONS	O1 GERER LES OBSTACLES A L'ECOULEMENT A PROXIMITE DES ZONES BÂTIES	A1 Entretien préventif de la végétation à proximité des zones urbaines.	Adopté	0
		O2 GERER LES ZONES D'EXPANSION DE CRUES EN AMONT DES ZONES BÂTIES	A2 Enlèvement des embâcles à proximité des zones urbaines.	Adopté	2
			A3 Inventaire des zones d'expansion de crues.	Adopté	1
T2	ZONES HUMIDES	O3 GERER LES RUISSELLEMENTS ET LES ZONES D'ACCUMULATION DU BASSIN VERSANT	A4 Suppression des digues parallèles aux cours d'eau.	Adopté	0
		O4 GERER LES ZONES HUMIDES	A5 Inventaire des zones de ruissellement et d'accumulation.	Adopté	1
			A6 Rétribution des eaux par des infrastructures naturelles (haies, zones humides...).	Adopté	0
A7 Inventaire des zones humides.	Adopté		3		
T3	HYDROLOGIE	O5 MAINTENIR UN MAXIMUM DE LINEAIRES EN EAU	A8 Préserver les zones humides connues.	Adopté	0
			A9 Restaurer les zones humides connues.	Adopté	0
			A10 Aménagement d'ouvrages de répartition des eaux.	Adopté	2
T4	CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE	O6 AMÉLIORER LA GESTION CONCERTÉE DES OUVRAGES	A11 Restauration des ouvrages de répartition des eaux existants.	Adopté	3
			A12 Restauration des ouvrages de contournement des gouffres existants.	Adopté	3
			A13 Mise en place d'un protocole de gestion coordonnée des vannes.	Adopté	1
		O7 RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES MOULINS	A14 Création et maintien d'un lien de communication entre propriétaires d'ouvrages.	Adopté	0
			A15 Etude pour la restauration de la continuité écologique des moulins (hors études en cours).	Adopté	3
			A16 Aménagement des moulins (passes, rivières de contournement...).	Adopté	0
		O8 RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES ÉTANGS	A17 Arasement partiel ou total des seuils de moulins.	Adopté	0
			A18 Etude pour la restauration de la continuité écologique des étangs.	Adopté	3
			A19 Aménagement des étangs (passes, rivières de contournement, moines...).	Adopté	0
			A20 Arasement partiel ou total des étangs.	Adopté	0
T5	HYDROMORPHOLOGIE	O9 AMÉLIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU	A21 Diversification des écoulements par des techniques végétales.	Adopté	3
			A22 Diversification des écoulements par des techniques minérales.	Adopté	3
		O10 RESTAURER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU	A23 Rehaussement du lit mineur des cours d'eau.	Adopté	3
			A24 Restauration par remèandrage du cours d'eau.	Adopté	0
			A25 Restauration par renaturation de cours d'eau.	Adopté	3
T6	ABREUVEMENT	O11 MAÎTRISER L'ACCÈS DES BÊTES AU COURS D'EAU	A26 Aménagement de points d'abreuvements.	Adopté	2
			A27 Mise en place de clôtures.	Adopté	2
			A28 Mise en place de systèmes de franchissement du cours d'eau.	Adopté	2
T7	ESPÈCES EXOTIQUES ENVASISSANTES	O12 SUIVRE L'ÉVOLUTION DES EEE	A29 Suivi cartographique des EEE.	Adopté	3
			A30 Lutte contre la jussie.	Adopté	0
		O13 MAÎTRISER LA PROPAGATION DES EEE	A31 Lutte contre la Balsamine de l'Himalaya.	Adopté	0
			A32 Lutte contre la Renouée du Japon.	Adopté	0
			A33 Lutte contre les ragondins.	Adopté	0
T8	RIPÉRIE	O14 GERER LA RIPÉRIE	A34 Entretien préventif de la végétation sur les tronçons navigués.	Adopté	3
		O15 RESTAURER LA RIPÉRIE	A35 Restauration de la végétation sur les territoires n'ayant pas fait l'objet d'un programme de travaux.	Adopté	1
T9	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	O16 FAVORISER L'APPROPRIATION DES ENJEUX LIÉS À L'EAU	A36 Mises à jour du site internet.	Adopté	1
			A37 Organisation de réunions, de sorties, de journées de sensibilisation.	Adopté	1
			A38 Réalisation et diffusion d'un bulletin d'information.	Adopté	1
T10	ANIMATION DU PROGRAMME	O17 ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME	A39 Ré-évaluation du programme.	Adopté	1

Les 27 actions validées concernent 15 actions de travaux, 6 actions d'étude, 5 actions de concertation/sensibilisation et 1 d'animation.

Les principales actions sont l'aménagement du lit de la rivière (diversification, rehaussement et remise en fond de vallée), l'aménagement des ouvrages (étang et seuil) et la mise en défend de la rivière (abreuvoirs, clôtures et franchissement des cours d'eau).

L'ensemble de ces actions est compatible avec le SDAGE et le SAGE.

Résolution :

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune de MONTBRON, à l'unanimité, avec 16 voix pour :

- **DONNE** un avis favorable sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière

Le Maire,
Gwenhaél François



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORNAC**

AR Prefecture	Nombre de conseillers en exercice : 19
016-211602321-20240408-0804202405-DE	Présents : 13
Recu le 11/04/2024	Votants : 16
Séance du 08 avril 2024	

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE et le huit avril à dix-huit heures quinze, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de : **Monsieur LAURENT Francis, Maire.**

Date de convocation : 02 avril 2024
Date d'affichage : 02 avril 2024

Présents : MM. LAURENT Francis, DESMORTIER Isabelle, SEGUINOT Thomas, THOUIN Marie Christine, DUMASDELAGE Didier, CHARTIER Nadège, BOUQUET Gérard, LEROYER Laurence, BOUZIOU Brigitte, NADAUD Pascal, LETIEVANT Isabelle, MIEN Marie, TANON Cauphy.

Absents excusés : MM. DA SILVA Pascal (pouvoir à Didier DUMASDELAGE), DUSSAIGNE Line (pouvoir à Marie Christine THOUIN), DORCHIES Céline (pouvoir à Isabelle DESMORTIER), BISSIRIER Gaëtan, VIGIER Damien, DEMARLY Philippe.

Madame LETIEVANT Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : AVIS SUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION 2024-2033 DES BASSINS
VERSANTS DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) est la structure compétente pour engager des actions sur les milieux aquatiques de son territoire.

A l'issue d'un travail d'état des lieux et de diagnostic du territoire, une concertation avec les partenaires et élus du territoire a permis de définir la stratégie du syndicat puis d'élaborer un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG).

Le SyBTB a sollicité une ouverture d'enquête publique préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du PPG 2024-2033 ;
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau.

Après avoir présenté le programme pluriannuel de gestion des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure 2024-2033, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir émettre un avis sur celui-ci.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au programme pluriannuel de gestion présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et à prendre toutes les dispositions se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en Mairie, le 11 avril 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **11 AVR. 2024**
et publication ou notification du : **11 AVR. 2024**

Le Maire,

Francis LAURENT



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNE DE MOULINS-SUR-TARDOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 MARS 2024

.....
Nombre de membres :

Affiliés au conseil municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Moulins-sur-Tardoire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de MOULINS-SUR-TARDOIRE, sous la présidence de Madame PRECIGOUT Brigitte, Maire.

Date de la convocation : 29 février 2024

Présents : Mmes COURBIERE, LEPRETRE, MAZEAU, OLIVIER et PRECIGOUT

Mrs BOIS, DELANGEAS, HERBRETEAU, LAVEAU, MATHON, RAYMOND, ROUDY, TARDIEU et VALLADE.

Absents : Messieurs LAFARGE, PICARD, RAYNAUD ; Mesdames MICHENAUD et SAUVARD

Madame OLIVIER Natacha a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-16

Enquête publique SYBTB – Programmation pluriannuelle de gestion-AVIS

Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'ils ont été destinataires le 26 février 2024 de l'ensemble des documents relatifs à l'enquête publique lancée par le Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonniere (SyBTB) concernant le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 afin d'obtenir la déclaration d'intérêt général du projet.

A cet effet, un état des lieux a été réalisé en amont de cette enquête publique permettant d'établir que 598 kilomètres de cours d'eau sont gérés par le SYBTB et identifiant les enjeux qui constituent le socle de la future stratégie et a fortiori la politique publique d'intervention : *sécurité des biens et des personnes, milieu naturel et biodiversité, gestion quantitative de l'eau, gestion qualitative de l'eau, activité économique et de loisirs.*

Au terme de cet état des lieux, 10 grandes thématiques ont été identifiées : inondations, zones humides, hydrologie, continuité écologique, hydromorphologie, abreuvement, espèces exotiques envahissantes, ripisylve, communication et sensibilisation, animation du programme. Une démarche de concertation a été instaurée entre les partenaires techniques de l'eau et les élus locaux afin d'y définir 26 actions à mener pendant ce nouveau programme de travaux (cf : le tableau récapitulatif joint à la présente délibération).

L'ensemble des travaux est estimé à 15 400 000 € TTC avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département de la Charente, la Région Nouvelle-Aquitaine et les propriétaires volontaires.

Le SYBTB est conscient que les actions prévues auront une incidence ponctuelle sur le milieu aquatique ; néanmoins ce sera négligeable par rapport à l'amélioration générale de l'état des cours d'eau au terme de la réalisation des travaux.

Compte tenu de la prise de connaissance du dossier en amont de cette réunion,

THEMATIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS	DECISION DU COPIL	PRIORITE
T1	GERER LES OBSTACLES A L'ECOULEMENT A PROXIMITE DES ZONES BATIES	A1	Entretien préventif de la végétation à proximité des zones urbaines.	Ecartée
		A2	Enlèvement des embâcles à proximité des zones urbaines.	Validée
		A3	Inventaire des zones d'expansion de crues.	Validée
T2	GERER LES ZONES D'EXPANSION DE CRUES EN AMONT DES ZONES BATIES	A4	Suppression des digues parallèles aux cours d'eau.	Ecartée
		A5	Inventaire des zones de ruissellement et d'accumulation.	Validée
		A6	Rétention des eaux par des infrastructures naturelles (haies, zones humides...).	Ecartée
T3	GERER LES RUISSELLEMENTS ET LES ZONES D'ACCUMULATION DU BASSIN VERSANT	A7	Inventaire des zones humides.	Validée
		A8	Préserver les zones humides connues.	Ecartée
		A9	Restaurer les zones humides connues.	Ecartée
T4	MAINTENIR UN MAXIMUM DE LINEAIRES EN EAU	A10	Aménagement d'ouvrages de répartition des eaux.	Validée
		A11	Restauration des ouvrages de répartition des eaux existants.	Validée
		A12	Restauration des ouvrages de contournement des gouffres existants.	Validée
T5	AMELIORER LA GESTION CONCERTEE DES OUVRAGES	A13	Mise en place d'un protocole de gestion coordonnée des vannes.	Validée
		A14	Création et maintien d'un lien de communication entre propriétaires d'ouvrages.	Validée
		A15	Etude pour la restauration de la continuité écologique des moulins (hors études en cours).	Validée
T6	RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES MOULINS	A16	Aménagement des moulins (passes, rivières de contournement...).	Ecartée
		A17	Arasement partiel ou total des seuils de moulins.	Ecartée
		A18	Etude pour la restauration de la continuité écologique des étangs.	Validée
T7	RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES ETANGS	A19	Aménagement des étangs (passes, rivières de contournement, moines...).	Validée
		A20	Arasement partiel ou total des étangs.	Validée
		A21	Diversification des écoulements par des techniques végétales.	Validée
T8	AMELIORER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU	A22	Diversification des écoulements par des techniques minérales.	Validée
		A23	Rehaussement du lit mineur des cours d'eau.	Validée
		A24	Restauration par reméandrage du cours d'eau.	Validée
T9	RESTAURER L'HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU	A25	Restauration par renaturation de cours d'eau.	Ecartée
		A26	Aménagement de points d'abreuvements.	Validée
		A27	Mise en place de clôtures.	Validée
T10	MAITRISE L'ACCES DES BETES AU COURS D'EAU	A28	Mise en place de systèmes de franchissement du cours d'eau.	Validée
		A29	Suivi cartographique des EFE.	Validée
		A30	Lutte contre la Jussie.	Validée
T11	MAITRISE LA PROPAGATION DES EFE	A31	Lutte contre la Balsamine de l'Himalaya.	Ecartée
		A32	Lutte contre la Renouée du Japon.	Ecartée
		A33	Lutte contre les ragondins.	Ecartée
T12	GERER LA RIPISYLVE	A34	Entretien préventif de la végétation sur les tronçons navigués.	Validée
		A35	Restauration de la végétation sur les territoires n'ayant pas fait l'objet d'un programme de travaux.	Validée
		A36	Mises à jour du site internet.	Validée
T13	FAVORISER L'APPROPRIATION DES ENJEUX LIEE A L'EAU	A37	Organisation de réunions, de sorties, de journées de sensibilisation.	Validée
		A38	Réalisation et diffusion d'un bulletin d'information.	Validée
		A39	Ré-évaluation du programme.	Validée

Tableau 56 : Choix des membres du COPIL

AR Prefecture

016-211602693-20240403-2024_04_11-DE
Reçu le 08/04/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PRANZAC**

Séance du 03 avril 2024

NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre et le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PRANZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de PRANZAC, sous la présidence de Monsieur Bernard TERRADE, Maire.

Date de la convocation : 21 mars 2024

Présents : Mmes, MM. Bernard TERRADE, Antonio GONZALEZ, Danielle BENELLI, Michel VALLADE, René FORT, Fanny MERCIER, Johann MOREAU, Vanessa CORBINEAU, Mathieu SAUVAGE, Amaud TROUSSELIER, Luc GARITEY

Excusés : Mesdames Karine DEVAUT, Carla DE OLIVEIRA, Karine RONCIN et Evelyne PICHON

Pouvoirs : Karine DEVAUT donne pouvoir à Bernard TERRADE
Karine RONCIN donne pouvoir à Michel VALLADE
Carla DE OLIVEIRA donne pouvoir à Danielle BENELLI

Monsieur Michel VALLADE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_04_11

ENQUÊTE PUBLIQUE SYBTB-PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE GESTION-AVIS

Monsieur le Maire rappelle que la mairie a été destinataire le 26 février 2024 de l'ensemble des documents relatifs à l'enquête publique lancée par le Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) concernant le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 afin d'obtenir la déclaration d'intérêt générale du projet.

A cet effet, un état des lieux a été réalisé en amont de cette enquête publique permettant d'établir que 598 kilomètres de cours d'eau sont gérés par le SyBTB et identifiant les enjeux qui constituent le socle de la future stratégie et a fortiori la politique publique d'intervention : *sécurité des biens et des personnes, milieu naturel et biodiversité, gestion quantitative de l'eau, gestion qualitative de l'eau, activité économique et de loisirs.*

Au terme de cet état des lieux, 10 grandes thématiques ont été identifiées : inondations, zones humides, hydrologie, continuité écologique, hydromorphologie, abreuvement, espèces exotiques envahissantes, ripisylve, communication et sensibilisation, animation du programme. Une démarche de concertation a été instaurée entre les partenaires techniques de l'eau et les élus locaux afin d'y définir 26 actions à mener pendant ce nouveau programme de travaux (cf : le tableau récapitulatif joint à la présente délibération).

L'ensemble des travaux est estimé à 15 400 000 € TTC avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département de la Charente, la Région Nouvelle-Aquitaine et les propriétaires volontaires.

Le SyBTB est conscient que les actions prévues auront une incidence ponctuelle sur le milieu aquatique ; néanmoins ce sera négligeable par rapport à l'amélioration générale de l'état des cours d'eau au terme de la réalisation des travaux.

Compte tenu de la prise de connaissance du dossier en amont de cette réunion,

Après avoir entendu cet exposé, et délibération :

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable au projet de programmation pluriannuel de gestion 2024-2033 du Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE,

LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Maire,
Bernard TERRADE



République Française
Département CHARENTE
Commune de PUYREAUX

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acle rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Confolens
Le : 11/04/2024
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 4 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de PUYREAUX s'est réuni à la Mairie de Puyréaux - Salle du Conseil Municipal., lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **BERTRAND Didier, Maire**, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/04/2024.

Présents : Mmes : CHENE Nadine, COURTIN Caroline, FRAPPIER Natacha, MORISSON Annick, SOUCHARD Florence, MM : BERTRAND Didier, COINCHELIN Gérard, GUIBERT Christian, MOUNIER David, PARTHENAY Frédéric, VIDAL Laurent, VIROULAUD Philippe

Excusés : Mme BOURIN-BARRAUD Brigitte (Pouvoir à Mme CHENE Nadine)

Absents : M. DANIAU Christian

A été nommé secrétaire : M. VIROULAUD Philippe

2024_06 – Avis PPG SYBTB

La commune de Puyréaux est concernée par le programme pluriannuel de gestion du SYBTB (Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure), car elle fait partie des bassins versants, par conséquent il convient de donner un avis sur ce PPG.

Considérant que le PPG proposé par le SYBTB est adapté aux différents changements climatiques et aux assèchement des milieux aquatiques et qu'il vise à restaurer les milieux aquatiques et humides mais aussi à préserver la biodiversité et à améliorer la quantité et la qualité de l'eau disponible sur notre bassin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
• EMET UN AVIS FAVORABLE sur le PPG du SYBTB.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 11/04/2024
Le Maire,
Didier BERTRAND



Séance du 9 avril 2024

Délibération n° D_2024_04_17

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 16

M. Ludovic ROGER a donné procuration à Mme Viviane BOURGOIN-ZORZOLI.

L'an 2024, le 9 du mois d'avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Espace Ripériis, 96 rue de l'École, sous la présidence de Mme Viviane BOURGOIN-ZORZOLI, Maire

Date de convocation : 4 avril 2024

Présents : Viviane BOURGOIN-ZORZOLI, Christine BEAUGEY, Alain BOYALS, Carole CASTAGNET, Philippe CHÂTEAU, Frédéric DAURIAT, Bernard DOUCET, Trinidad LAIR, Sylviane LAMOUREUX, Nathalie PRIORET, David RABARDY, Stéphane RHOUY, Mikaël SCHITTLY, Geneviève TEXIER, Émilie VIEILLETOILE,

Excusé : Ludovic ROGER,

Absents : Mylène TALLET, Aurélien DEBOUCHAUD,

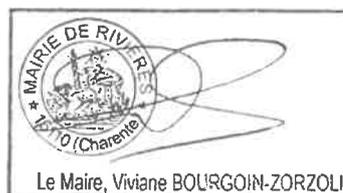
Secrétaire de séance : Mikaël SCHITTLY

OBJET : AVIS SUR LE PROGRAMME DE GESTION 2024-2033 DES BASSINS VERSANTS DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE

Considérant la consultation en cours sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure proposé par le syndicat intercommunal d'aménagement des rivières Bandiat-Tardoire-Bonnieure,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 16 voix pour,

ÉMET un avis favorable au projet de programme de gestion 2023-2034 du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.



AR Prefecture

016-211602891-20240326-16289_24_02_D16-DE
Reçu le 05/04/2024

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE
ARRONDISSEMENT DE CONFOLENS
COMMUNE DE ROUSSINES

**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**

Nombre de Conseillers en exercice : 08

Nombre de Conseillers présents : 08

Nombre de Conseillers votants : 08

Objet : Programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Roussines, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr MARTIN Raymond, Maire

Date de Convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024

Etaient présents : Mrs MARTIN Raymond, TERRADE Stéphane, BARBIER Jean-Marie, BOUSSIÈRE Pierre, QUINTON Alain, SWILDENS Albertus, Mmes GAUTHIER Maryvonne et ROMAN Annie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat Tardoire Bonnieure (SyBTB) a sollicité l'ouverture d'une enquête publique préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

Cette enquête publique a eu lieu du 26 février 2024 au 27 mars 2024.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis motivé sur le projet.

Résolution

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré et procédé au vote : votant : 8 ; abstention = 5 ; contre = 2 ; pour = 1

- à la majorité s'abstient de donner un avis sur ce projet

Reçu en Sous-Préfecture

le : 5/04/2024

Publié et notifié

le : 26/03/2024

A Roussines, le 29 mars 2024
Le Maire, Raymond MARTIN

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 26 mars 2024

Pour copie conforme



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mercredi 10 avril 2024

DE_2024_013

Date de la convocation : 02 avril 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :
Sylvie MAZOUIN

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne BERNARD, Maire

Présents : Mmes BERNARD, LHERMELLIN, MAZOUIN,
Mrs BARTHELEMY, SIMON, ROSSET, COCULET.

Représentés : Mme MALHAO est représentée par Mme LHERMELIN,
M. FORTINEAU est représenté par M. BARTHELEMY, M. BOREL est
représenté par Mme BERNARD

Absents excusés : M. OUVRARD

OBJET : Avis sur l'enquête publique sur le programme pluriannuel (PPG) du syndicat d'aménagement des rivières (SyBTB) des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure

Dans le cadre du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure par le syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) et par arrêté du 19 janvier 2024, la préfète de la Charente a prescrit, à la demande du Sytl, une enquête publique préalable à :

✓ la déclaration d'intérêt général du PPG 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,

✓ la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

✓ Cette enquête, d'une durée de 31 jours sera menée du 26 février 2024 à 9h au 27 mars 2024 à 17h sur les communes de Agris, Aussac-Vadalle, Bouëx, Brie, Bunzac, Cellefrouin, Charras, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Chazelles, Cherves-Châtelars, Combiers, Coulgens, Écuras, Eymouthiers, Feuillade, Grassac, Jauldes, La Rochefoucauld-en-Angoumois, La Rochette, La Tâche, Le Lindois, Les Pins, Lésignac-Durand, Lussac, Maine-de-Boixe, Mainzac, Marillac-le-Franc, Marthon, Massignac, Mazerolles, Montbron, Montembœuf, Mornac, Moulins-sur-Tardoire, Mouton, Mouzon, Nanclars, Nieuil, Orgedeuil, Pranzac, Puyréaux, Rivières, Rougnac, Roussines, Rouzède, Saint-Adjutory, Saint-Ciers-sur-Bonnieure, Saint-Claud, Saint-Germain-de-Montbron, Saint-Mary, Saint-Sornin, Sauvagnac, Souffrignac, Suaux, Taponnat-Fleurignac, Terres-de-Haute-Charente, Val-de-Bonnieure, Valence, Vitrac-Saint-Vincent, Vouthon, Vouzan, Yvrac-et-Malleyrand.

Le maître d'ouvrage est le SyBTB, ZA d'agris- La petite rivière 16110 AGRIS. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M VIAL Quentin, tel : 07 87 56 68 82 ou à l'adresse : q.vial@sybtb.fr.

AR Prefecture

016-211602909-20240410-DE_2024_013BIS-DE
Reçu le 12/04/2024

Sont désignés : Madame Michèle AMBAUD, personnel de direction de l'Éducation Nationale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Eric DEMAISON, ingénieur militaire pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier au format papier ou numérique seront déposées en mairies précitées.

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

✓ dans toutes les communes citées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;

✓ en le consultant sur le site de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Chasseneuil-sur-Bonnieure) ;

✓ en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à ANGOULEME (16000) pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant :

✓ Chasseneuil sur Bonnieure: Le 26 février 2024 de 9h à 12h le 27 mars 2024 de 14h à 17h

✓ Montbron: le 28 février 2024 de 14h30 à 17h30

✓ Val de Bonnieure: le 8 mars 2024 de 9h30 à 12h30

✓ Feuillade: le 14 mars 2024 de 15h à 18h

✓ La Rochefoucauld en Angoumois: le 20 mars 2024 de 9h à 12h

L'avis de notre Commune est attendu entre le 26 février et le 11 avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- de donner un avis favorable au projet précité.
- d'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Le Maire,
Anne BERNARD

Le secrétaire de Séance,
Sylvie MAZOUIN



AR Prefecture

016-211602933-20240404-2024019-DE
Reçu le 11/04/2024Mairie de SAINT-ADJUTORY
16310 Charente

REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 10

Membres présents : 09

Membres votants : 10

Date de convocation : 28/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de P. BOUTENEGRE, Maire.

Présents : MM. BOUTENEGRE P, BELY J, CHAMBON P, GUEDON V, BEYLI E, CHATEAU M, BARRIBAUD P-L, DUPONT N, DAMBIER J-EAbsent excusé et pouvoir : BONNIN P pourvoir à BARRIBAUD P-L.Secrétaire de séance : GUEDON V.**OBJET : Avis sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure**

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le programme pluriannuel de gestion des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure pour 2024-2033. Le syndicat des rivières d'Agris (SyBTB) a sollicité une enquête publique du 26 février au 27 mars 2024 concernant la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau. L'affichage a été fait en mairie durant cette période et aucune observation n'a été recensé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au programme pluriannuel 2024-2033.

La présente délibération sera transmise à :

- M. Le Représentant de l'Etat pour contrôle de légalité ;
- M. Le Trésorier de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme & certifié exécutoire
Le Maire,
P. BOUTENEGRE



COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE MONTBRON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° Délibération : 2024_04_01

Séance du 02 avril 2024

Membres en exercice : 8	Date de la convocation: 21/04/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Danielle COMBEAU</i>
Présents : 7	Présents : Danielle COMBEAU, Stéphanie MAGUIN, Stéphane VANACKERE, Justine GADON, Jérôme MARQUES LOURENÇO, Laurent LOCUSSOL, Isabelle CARTIER
Votants: 7	Représentés:
Votes pour : 6	Excusés: Françoise ARSICAUD
Votes contre : 0	Absents:
Abstentions : 1	Secrétaire de séance: Justine GADON

GEMAPI : Avis sur le plan pluriannuel de gestion (PPG) du SyBTB (Bandiat, Tardoire, Bonnieure)

Vu le courrier de la Préfecture de la Charente reçu le 22/01/2024, demandant l'avis de la CDC sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure,

Vu l'article R181-38 du code de l'environnement,

Vu le dossier soumis à enquête publique préalable à :

- La déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- La déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0,

Vu l'avis de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 13/02/2024,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord informe les délégués communautaires que la Préfecture a sollicité l'avis de la CDC sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants de Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

AGEDI Dépôt CHARENTE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR. 10/04/2024 016-211603238-20240402-2024_04_01-DE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a sollicité l'avis de la commune sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants de Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Un programme pluriannuel de gestion (PPG) est un document de planification établi à l'échelle d'un bassin versant (ou d'une fonction de bassin versant), programmant des actions permettant d'atteindre l'objectif du bon état imposé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Ce document permet également de justifier une Déclaration d'Intérêt Général nécessaire à la réalisation des actions, mais aussi de débloquer des aides des financeurs publics (agences de l'eau, région, état, départements, etc.) conditionnés par l'existence d'une démarche concertée à une échelle hydrographiquement cohérente.

Suite à la réalisation d'un diagnostic sur ses bassins versants, le Syndicat d'aménagement du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) a validé, en concertation avec les 5 EPCI membres et les partenaires techniques et financiers, 26 actions, réparties dans 10 thématiques et 16 objectifs (voir tableau et synthèse des actions ci-dessous).

Les 26 actions validées concernent 15 actions de travaux, 6 actions d'étude, 5 actions de concertation/sensibilisation et 1 d'animation.

Les principales actions sont l'aménagement du lit de la rivière (diversification, rehaussement et mise en fond des vallées), l'aménagement des ouvrages (étang et seuil) et la mise en défend de la rivière (abreuvoirs, clôtures et franchissement des cours d'eau).

L'ensemble de ces actions est compatible avec le SDAGE et le SAGE.

L'ensemble des dépenses liées à ces actions est arrondi à 15 400 000 €TTC.

Les partenaires financiers envisagés sont les suivants :

- L'agence de l'Eau Adour-Garonne (7 300 000€ TTC),
- Le Département de la Charente (1 300 000€TTC),
- La Région Nouvelle-Aquitaine (2 700 000€ TTV° ?
- Les propriétaires volontaires (350 000€ TTC)

Le reste à charge pour le SyBTB (environ 3 800 000€TTC) sera financé par les participations des 5 EPCI membres (44,8% pour la CDC LaRochefoucauld Porte). Ainsi, la participation pour la CDC LaRochefoucauld Porte du Périgord passera à 158 579,70€ en 2024.

Le SyBTB mettra en œuvre un suivi des milieux aquatiques de manière à améliorer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et de leur évolution. Cela permettra d'évaluer l'efficacité des actions engagées. Les suivis se feront sur la qualité de l'eau, les pêches d'inventaires, les piézomètres et les données quantitatives des stations limnigraphiques.

Un bilan à mi-parcours et au terme des 10 ans des actions entreprises par le SyBTB sera réalisé.

Ce programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure a été présenté lors de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 13/02/2024, qui a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

AGEDI Dépôt CHARENTE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/04/2024 016-211603238-20240402-2024_04_01-DE

- D'émettre un avis favorable au programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure ;
- D'autoriser Madame le Maire à mener toutes les démarches, signer et exécuter tout acte en découlant.

Fait et délibéré à SAINT GERMAIN DE MONTBRON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Danielle COMBEAU



AGEDI
Dépôt CHARENTE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/04/2024
016-211603238-20240402-2024_04_01-DE

AR Prefecture

016-211603758-20240305-DEL_24_03_05_3-DE
Reçu le 06/03/2024
Publié le 06/03/2024

DÉLIB. N° 2024-03-05/3

MAIRIE
de
S U A U X
16260
CHARENTE



Tél. : 05 45 71 25 18 • E-mail : mairie@suaux.fr
Site internet : www.suaux.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Avis sur l'enquête publique sur le programme pluriannuel (PPG) du syndicat d'aménagement des rivières (SyBTB)

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal de SUAUX s'est réuni le cinq mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9
Date de convocation du Conseil Municipal : 01 mars 2024

Étaient présents : Mmes CUSSAGUET, DUQUERROIR, RONDEAU, SAUTEREAU
MM. CINIÉ, DUMAS, LÉGER, PÉRINET

Absences : M. LÉPINOIS ayant donné pouvoir au Maire, Mme DECLUÏT, M. ROCHEREAU

Secrétaire de séance : Mme DUQUERROIR

Dans le cadre du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonniere par le syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonniere (SyBTB) et par arrêté du 19 janvier 2024, la préfète de la Charente a prescrit, à la demande du Sylt, une enquête publique préalable à :

- ✓ la déclaration d'intérêt général du PPG 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonniere au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- ✓ la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.
- ✓ Cette enquête, d'une durée de 31 jours sera menée du 26 février 2024 à 9h au 27 mars 2024 à 17h sur les communes de : Agris, Aussac-Vadalle, Bouëx, Brie, Bunzac, Cellefrouin, Charras, Chasseneuil-sur-Bonniere, Chazelles, Cherves-Châtelars, Combiers, Coulgens, Écuras, Eymouthiers, Feuillade, Grassac, Jauldes, La Rochefoucauld-en-Angoumois, La Rochette, La Tâche, Le Lindois, Les Pins, Léognan-Durand, Lussac, Maine-de-Boixe, Mainzac, Marillac-le-Franc, Marthon, Massignac, Mazerolles, Montbron, Montembœuf, Mornac, Moulins-sur-Tardoire, Mouton, Mouzon, Nanclars, Nieuil, Orgedeuil, Pranzac, Puyréaux, Rivières, Rougnac, Roussines, Rouzède, Saint-Adjutory, Saint-Ciers-sur-Bonniere, Saint-Claud, Saint-Germain-de-Montbron, Saint-Mary, Saint-Sornin, Sauvagnac, Souffrignac, Suaux, Taponnat-Fleurignac, Terres-de-Haute-Charente, Val-de-Bonniere, Valence, Vitrac-Saint-Vincent, Vouthon, Vouzan, Yvrac-et-Malleyrand.

Le maître d'ouvrage est le SyBTB, ZA d'agris- La petite rivière 16110 AGRIS. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M VIAL Quentin, tel : 07 87 56 68 82 ou à l'adresse : q.vial@sybtb.fr

Sont désignés : Madame Michèle AMBAUD, personnel de direction de l'Éducation Nationale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Eric DEMAISON, ingénieur militaire pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier au format papier ou numérique seront déposées en mairies précitées.

AR Prefecture

016-211603758-20240305-DEL_24_03_05_3-DE
Reçu le 06/03/2024
Publié le 06/03/2024

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- ✓ dans toutes les communes citées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- ✓ en le consultant sur le site de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Chasseneuil-sur-Bonnieure) ;
- ✓ en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à ANGOULEME (16000) pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant :

- ✓ Chasseneuil sur Bonnieure: Le 26 février 2024 de 9h à 12h le 27 mars 2024 de 14h à 17h
- ✓ Montbron: le 28 février 2024 de 14h30 à 17h30
- ✓ Val de Bonnieure: le 8 mars 2024 de 9h30 à 12h30
- ✓ Feuillade: le 14 mars 2024 de 15h à 18h
- ✓ La Rochefoucauld en Angoumois: le 20 mars 2024 de 9h à 12h

L'avis de notre Commune est attendue entre le 26 février et le 11 avril 2024.

Après délibérations, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- ✚ de donner un avis favorable au projet précité.
- ✚ d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures:

Le Maire,
O. PÉRINET



AR Prefecture

016-211603790-20240404-DE_2024_43-DE
Reçu le 12/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE TAPONNAT-FLEURIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
Excusés-Absents : 2
Délégations : 2

Le 04 avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JACOB-JUIN Serge, maire.

Date de convocation : 26/03/2024
Présents : Mmes, Mrs, JACOB-JUIN, DEXET, TEXIER, ROUHIER, CHAMPROUX, BROUSSE, NAUDON, DELAGE, JOUX, PLU, BRUIMAUD, CHARRIER, DANIEL, VERDEGAY, CHAMOULEAU, GRAEME, LAMAZEROLLES

Date d'affichage : 26/03/2024
Absents :
Délégations : M. BERNY à M. BRUIMAUD, Mme CHAUSSONNAUD à M. CHAMPROUX

Délibération numéro :

2024-43

Secrétaire de séance : Mme DEXET

OBJET : Avis sur l'enquête publique sur le programme pluriannuel (PPG) du syndicat d'aménagement des rivières (SyBTB)

Dans le cadre du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure par le syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) et par arrêté du 19 janvier 2024, la préfète de la Charente a prescrit, à la demande du Sylt, une enquête publique préalable à :

- ✓ la déclaration d'intérêt général du PPG 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- ✓ la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.
- ✓ Cette enquête, d'une durée de 31 jours sera menée du 26 février 2024 à 9h au 27 mars 2024 à 17h sur l'ensemble de communes concernées.

Le maître d'ouvrage est le SyBTB, ZA d'agris- La petite rivière 16110 AGRIS. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M VIAL Quentin, tel : 07 87 56 68 82 ou à l'adresse : q.vial@sybtb.fr

Sont désignés : Madame Michèle AMBAUD, personnel de direction de l'Éducation Nationale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Eric DEMAISON, ingénieur militaire pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier au format papier ou numérique seront

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- ✓ dans toutes les communes citées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;

AR Prefecture

016-211603790-20240404-DE_2024_43-DE
Reçu le 12/04/2024

- ✓ en le consultant sur le site de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Chasseneuil-sur-Bonnieure) ;
- ✓ en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à ANGOULEME (16000) pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant :

- ✓ Chasseneuil sur Bonnieure: Le 26 février 2024 de 9h à 12h le 27 mars 2024 de 14h à 17h
- ✓ Montbron: le 28 février 2024 de 14h30 à 17h30
- ✓ Val de Bonnieure: le 8 mars 2024 de 9h30 à 12h30
- ✓ Feuillade: le 14 mars 2024 de 15h à 18h
- ✓ La Rochefoucauld en Angoumois: le 20 mars 2024 de 9h à 12h

L'avis de notre Commune est attendue entre le 26 février et le 11 avril 2024.

Après débats, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

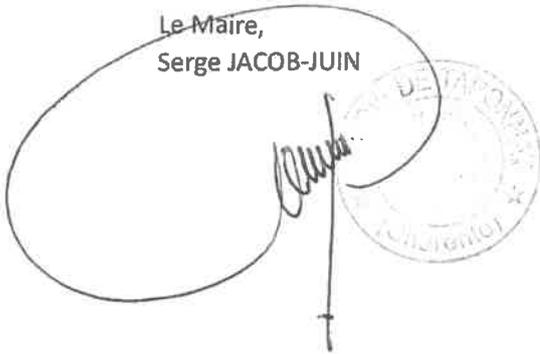
DECIDE

- * de donner un avis favorable au projet précité.
- * d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Fait en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Serge JACOB-JUIN





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/03/2024

Référence
D18032024_016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	27	29

Date de la convocation
12/03/2024

Date d'affichage
12/03/2024

Objet de la délibération
<p>Avis sur la déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre d'actions relatives au programme pluriannuel de gestion sur la partie du bassin versant présentée par le SyBTB</p>

Vote
<p>A l'unanimité</p> <p>Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</p>

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 19/03/2024

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024 et le 18 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, M. PASCAUD Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LALIEVE Sandrine à M. FAUBERT Christian, M. LABARUSSIAS Matthieu à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : M. LEONARD Jean-Pierre

Madame la maire expose qu'une enquête publique, sera menée depuis le 26 février 2024 à 9h jusqu'au 27 mars 2024 à 17h préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 du bassin versant du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

Le maître d'ouvrage est le syndicat du bassin versant du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) dont le siège social se situe ZA d'Agris- La petite rivière, à AGRIS (16110).

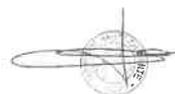
Les documents sont consultables sur le site internet de la préfecture ou en mairie.

Le conseil municipal de la commune est appelé à donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** d'émettre un avis sur la déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre d'actions relatives au programme pluriannuel de gestion sur la partie du bassin versant du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure présentée par le SyBTB.

La Maire
Sandriné PRECIGOUT



MAIRIE DE VAL-DE-BONNIEURE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024
Délibération n°D-2024-015

Objet : **AVIS sur le PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION 2024-2033 DES BASSINS VERSANTS du BANDIAT, de la TARDOIRE et de la BONNIEURE**

Date de convocation :
21 mars 2024

En exercice : 18
membres

Présent(s) : 14
Pouvoir(s) : 0
Absent(s) : 4
Excusé(s) : 0

Acte rendu exécutoire
après envoi en sous-
Préfecture le 03 avril
2024

Et son affichage
29 mars 2024

Délibération
comportant
2 page(s), 0
annexe(s)

Le 27 mars 2024, 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Aurélie LACROIX, Maire.

Les membres présents en séance :

Aurélie LACROIX, Jacques BOURABIER, Nathalie GUILLAUMIN-PRADIGNAC, Frédéric PIERRE, Murielle ETIENNE, Jean-Yves MORELLEC, Arlette LITRE, Michel CASTERA, Pascal MAZAUD, Sandrine PRIORET, Samantha PREVOT, Mathieu TASCHER, Aurélie CHOISEL, Nicolas LETELLIER

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : aucun

Le ou les membres absent(s) :

Alain THILL, Aurore CHAILLOUX, Cédric LEVEQUE, Sabine RUAULT

Le ou les membres excusé(s) : aucun

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame PREVOT.

Vu la demande de la Préfecture de la Charente du 30 janvier 2024, demandant l'avis de la commune sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Vu l'article R181-38 du code de l'environnement,

Vu le dossier soumis à enquête publique préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-2 du code de l'environnement,
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0,

Madame Murielle ETIENNE, adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que le programme pluriannuel des gestion (PPG) est un document de planification établi à l'échelle d'un bassin versant (ou d'une fraction de bassin versant), programmant des actions permettant d'atteindre l'objectif du bon état imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Ce document permet également de justifier une Déclaration d'Intérêt Général nécessaire à la réalisation des actions, mais aussi de débloquent des aides des financeurs publics (agences de l'eau, région, état, départements, etc.) conditionnés par l'existence d'une démarche concertée à une échelle hydrographiquement cohérente.

A la suite de la réalisation d'un diagnostic sur ses bassins versants, le Syndicat d'aménagement du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) a validé, en concertation avec les 5 EPCI

membres et les partenaires techniques et financiers, 27 actions, réparties dans 10 thématiques et 10 objectifs (voir tableau et synthèse des actions ci-dessous).

Les 27 actions validées concernent 15 actions de travaux, 6 actions d'étude, 5 actions de concertation/sensibilisation et une animation.

Les principales actions sont l'aménagement du lit de la rivière (diversification, rehaussement et remise en fond de vallée), l'aménagement des ouvrages (étang et seuil) et la mise en défend de la rivière (abreuvoirs, clôtures et franchissement des cours d'eau).

L'ensemble de ces actions est compatible avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux) et le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

L'ensemble des dépenses liées à ces actions est arrondi à 15 400 000 € TTC.

Les partenaires financiers envisagés sont les suivants :

- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (7 300 000 € TTC),
- le Département de la Charente (1 300 000 € TTC),
- la Région Nouvelle-Aquitaine (2 700 000 € TTC),
- les propriétaires volontaires (350 000 € TTC).

Le reste à la charge pour le SyBTB (environ 3 800 000 € TTC) sera financé par les participations des 5 EPCI membres (6,2 % par Cœur de Charente). Ainsi, la participation pour Cœur de Charente passera de 20 786 € en 2023 à 22 036 € en 2024.

Le SyBTB mettra en œuvre un suivi des milieux aquatiques de manière à améliorer la connaissance du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et de leur évolution. Cela permettra d'évaluer l'efficacité des actions engagées. Les suivis se feront sur la qualité de l'eau, les pêches d'inventaires, les piézomètres et les données quantitatives des stations limnigraphiques.

Un bilan à mi-parcours et au terme des 10 ans des actions entreprises par le SyBTB sera réalisé.

Où la présentation de Mme ETIENNE et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'EMETTRE un avis favorable** au programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à mener toutes les démarches, signer et exécuter tout acte en découlant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Détail des votes :

Pour : 14 Voix, Abstentions : 0, Contre : 0 Voix, Ne vote(nt) pas : 0

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour copie conforme.

Val-de-Bonnière, le 27 mars 2024

Le Maire,
Aurélié LACROIX.

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNE DE VALENCE

Délibération : D_2024_02_09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VALENCE
Séance du 04/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril, le conseil municipal, dûment convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOURY Christine, Maire de Valence.

Présents : SOURY Christine, PIFFETEAU Sonia, FETIS Joël, RIOU Anne, MICHELET Florient, BOUCHON Stéphane, Nicolas GERVAIS DE LAFOND, KICKA Maryse, FERRAND Olivier.

Pouvoirs : Claire KUHN à Olivier FERRAND

Excusés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Anne RIOU

En exercice : 10 – Présents : 09 – Suffrages exprimés : 10 – Pour : 5 – Abstentions : 5 – Contre : 0 –

AVIS SUR LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION 2024-2033 DES BASSINS DU
BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE (SyBTB)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a été destinataire le 22 janvier 2024 de l'ensemble des documents relatifs à l'enquête publique lancée par le Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) du 26 février au 27 mars, concernant le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 afin d'obtenir la déclaration d'intérêt général du projet.

A cet effet, un état des lieux a été réalisé en amont de cette enquête publique permettant d'établir que 598 kilomètres de cours d'eau sont gérés par le SyBTB et identifiant les enjeux qui constituent le socle de la future stratégie : sécurité des biens et des personnes, milieu naturel et biodiversité, gestion quantitative et qualitative de l'eau, activité économique et de loisirs.

L'exposé entendu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 5 voix pour, 0 contre, 5 abstentions, émet un avis favorable au programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Le Maire, Christine SOURY



AR Prefecture

016-211604160-20240319-2024_02_007-DE
Reçu le 04/04/2024

République Française
Département CHARENTE
Commune de Vitrac-Saint-Vincent

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	7

Vote
A la majorité
Pour : 2
Contre : 5
Abstention : 5

L'an 2024, le 19 mars à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de Pierre SOULAT, maire

Présents : M. SOULAT Pierre, Maire, Mmes : LAFONTAINE Fanny, RIVET Marie-Annick, TARDIEU Maryse, YONNET Johanna, MM : COMPIN Julien, GOURSAUD Florent, MARJOLLET Jean-Louis, MESRINE Camille, MICHAUD Denis, PAILLOUX Eric, PERINET Eric

Excusé(s) : Mme CASTILLE Céline, M. QUICHAUD Jean-Marie
Absent(s) : M. FRAIOLI Daniel

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE LA
CHARENTE
Le : 21/03/2024
Et
Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : M. GOURSAUD Florent

2024_02_007 – Enquête publique SyBTB - avis

A la demande du syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat Tardoire Bonniere (SyBTB) une enquête publique d'une durée de 31 jours sera menée du 26 février 2024 au 27 mars 2024 préalable à :

- la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonniere au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement
- la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.

Durant la période de l'enquête, un dossier au format papier et numérique, comportant notamment une notice d'incidence ainsi qu'un registre d'enquête ont été déposés en mairies de Chasseneuil sur Bonniere (siège de l'enquête), Montbron, La Rochefoucauld en Angoumois, Feuillade et Val de Bonniere. Les autres communes concernées ont dû télécharger le dossier.

La commune de Vitrac-Saint-Vincent est concernée par le projet sur le bassin versant de la Bonniere et le conseil municipal est invité à donner son avis par délibération motivée sur ce projet.

Le résumé non-technique a été transmis par mail à l'ensemble des membres.

Considérant que :

- « L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général » article L. 210.1 du Code de l'Environnement.
- L'ensemble des actions entreprises dans le cadre du Programme Pluriannuel de Gestion des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonniere s'inscrit dans un contexte de changement climatique et d'assèchement des milieux aquatiques.

AR Prefecture

016-211604160-20240319-2024_02_007-DE
Reçu le 04/04/2024

~~En travaillant essentiellement sur~~ l'hydromorphologie le Programme Pluriannuel de Gestion vise à restaurer les milieux aquatiques et humides, à préserver la biodiversité et améliorer la quantité et la qualité sur le bassin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis défavorable

Le Maire
Pierre SOULAT



AR Prefecture

016-211604251-20240412-D_2024_4_3-DE
Reçu le 12/04/2024

**délibération :
D_2024_4_3**

L' an deux mille vingt quatre, le jeudi 11 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur JOUASSIN Emmanuel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 12

Date de convocation du : 05 Avril 2024

Présents : 7

Présents : Madame CHALAI S Chantal, Madame ESCOUVOIS Mireille, Monsieur JOUASSIN Emmanuel, Monsieur LOHUES François, Monsieur MARCHAND Daniel, Monsieur SOUMAGNE Michel, Monsieur VALLEAU Fabrice

Votants : 9

Pouvoirs :

Madame LE PAPE Sylvie a donné pouvoir à Monsieur MARCHAND Daniel
Monsieur LEVEQUE Frédéric a donné pouvoir à Monsieur JOUASSIN Emmanuel

**Objet : Délibération Avis sur
le Programme Pluriannuel
de Travaux du SYBTB**

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BENON Fanny, Madame GUILLEBAUD Julie, Madame LE PAPE Sylvie, Madame PRAGOUT Marie, Monsieur LEVEQUE Frédéric

Secrétaire de Séance : Madame Chantal CHALAI S

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le programme pluriannuel de gestion des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure pour 2024-2033.

Le syndicat des rivières d'Agris (SyBTB) a sollicité une enquête publique du 26 février au 27 mars 2024 concernant la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau.

L'affichage a été fait en mairie durant cette période et aucune observation n'a été recensée.

Après en avoir délibéré, à la majorité, (5 POUR, 4 ABSTENTIONS), le conseil municipal, décide :

- Emet un avis favorable au programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Pour : 5 Contre : 4 Abstention : 0

Emis le 11/04/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Le Maire
E. JOUASSIN

Le Maire
E. JOUASSIN

